

Hebdo Canada

Volume 3, No 39

le 24 septembre 1975



Les revendications foncières des autochtones et le Gouvernement Canadien, 1

Popularité de l'assurance-récolte, 2

L'informatique au gouvernement fédéral, 3

Augmentation des pensions de la vieillesse, 3

Films — Accord Canada — Royaume-Uni, 3

Nominations diplomatiques, 4

Musée d'art contemporain, 5

Multiculturalisme, 5

La Banque Royale du Canada et l'athlétisme, 5

Statistiques, 5

M. James Schlesinger à Ottawa, 6

Élections à Terre-Neuve, 6

Comité consultatif Canada/Nouvelle-Zélande, 6

Le secrétaire d'État en Pologne, 6

Dernière heure..., 6

Les revendications foncières des autochtones et le Gouvernement Canadien

Suite à une récente déclaration des Indiens des Territoires du Nord-Ouest relative à leurs revendications foncières, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, monsieur Judd Buchanan, a tenu, lors d'un discours prononcé à Yellowknife (T.N.-O.) le 10 septembre dernier, à préciser la position du Gouvernement canadien face à ces revendications et à certains propos émis par les autochtones, dans leurs Déclarations. Le texte qui suit est extrait du discours de M. Buchanan.

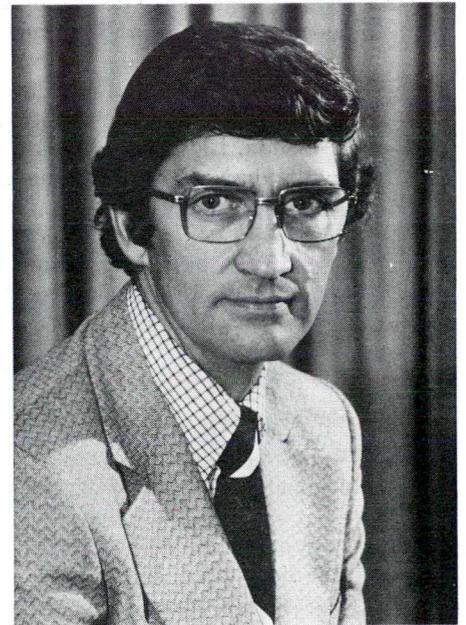
La Déclaration de la nation Déné comporte des énoncés que je ne saurais accepter en qualité de Ministre du Gouvernement du Canada. On y lit notamment: "Nous, Dénés, luttons pour la reconnaissance de la nation Déné par le Gouvernement et l'humanité toute entière". Je conteste cette affirmation. Les autochtones du Nord sont citoyens du Canada, dont le Gouvernement les représente maintenant et entend les représenter à l'avenir auprès de la communauté internationale. La Déclaration affirme en outre "que ni le Gouvernement du Canada ni l'Administration des Territoires du Nord-Ouest ne représentent les Dénés." Les autochtones des Territoires du Nord-Ouest ont bien prouvé qu'ils peuvent participer activement aux deux paliers de Gouvernement. Les deux paliers de Gouvernement représentent les autochtones et tous les habitants des Territoires du Nord-Ouest.

Dans la déclaration il est également dit: "Nous supplions les autres nations de la terre de nous aider à accéder à une place, au sein de la communauté internationale, qui nous permette d'exercer notre droit à l'autodétermination en tant que peuple distinct et en tant que nation." Le Gouvernement du Canada ne saurait tolérer une telle supplication, fut-elle une envolée lyrique.

Ceci me porte à croire que les autochtones du Nord considèrent le règlement de la réclamation foncière comme devant aboutir à un contrôle économique, social et politique complet du Nord.

J'ose croire que la Déclaration n'a pas cette signification, mais qu'elle exprime les soucis légitimes au sujet des revendications foncières et au sujet de l'ampleur et de la nature de

la mise en valeur des ressources; qu'elle exprime aussi leurs aspirations à une participation active dans l'économie du Nord, et à l'obtention d'un meilleur service de la part des institutions politiques actuelles.



M. Judd Buchanan, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Objectifs du Gouvernement

L'objectif premier du Gouvernement, tel qu'exprimé dans la déclaration du 8 août 1973, était, et reste le règlement du grief longtemps négligé des groupes d'autochtones qui n'ont pas été indemnisés de la perte de leurs intérêts fonciers traditionnels. Le Gouvernement considère que les titres de propriété des Indiens des Territoires du Nord-Ouest sont abolis mais que les autochtones n'ont jamais reçu une compensation adéquate pour cette